

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29/03/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	20

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2023, le 29 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/03/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 21/03/2023.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGÈRE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. GANDON Jean-Charles à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme PAYAN Chantal à Mme MOURICHON Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PACTON Stéphanie

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le : 30/03/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
30/03/2023

### **C2023\_05 – Approbation du rapport d'activités de la SEM du Pays de Fontainebleau au titre de l'année 2021**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1524-5,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 03/2013 en date du 8 février 2013 relative à la participation de la commune au capital social de la société d'économie mixte du Pays de Fontainebleau

**Vu** la délibération N°C\_31\_2020 du conseil municipal du 23 mai 2020 relative à la désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM du Pays de Fontainebleau,

**Considérant** que la commune a acquis 10 actions à la SAEM Butte Montceau, aujourd'hui dénommée SEM du Pays de Fontainebleau,

**Considérant** que le conseil municipal se prononce sur le rapport une fois par an par le représentant du conseil municipal à la SEM du Pays de Fontainebleau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à la majorité, le rapport d'activités de la SEM du Pays de Fontainebleau, au titre de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 30/03/2023

Le Maire,

Vitor VALENTE

